

## Dame nature part en fumée !

### Défrichage, déboisement et plantation de vignes : la biodiversité doit être prise en compte

#### Loire Layon Aubance, une nature exubérante

Au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, les surfaces en vigne étaient à leur apogée dans la vallée du Layon mais à partir de cette période, elles ont diminué, se concentrant sur les espaces les plus productifs et les plus accessibles. Par conséquent, les zones délaissées se sont peu à peu boisées, la nature y reprenant progressivement sa place.

Cette histoire fait la particularité et la qualité des paysages viticoles actuels de la vallée du Layon. À la différence des terroirs bourguignon, champenois ou du muscadet voisin, les écosystèmes y sont relativement préservés et diversifiés. Cette mosaïque de milieux viticoles, agricoles, boisés est le support d'une biodiversité extraordinaire.

1 347 espèces de plantes, 2 500 espèces d'insectes, 250 d'oiseaux, 55 de mammifères sont connues sur ce territoire, comme le diagnostic biodiversité intercommunal le résume. De nombreuses espèces rares et emblématiques comme la Tulipe sauvage, la Linotte mélodieuse, le Rhinolophe Euryale, le Triton marbré et bien d'autres encore. Mais au-delà de leur beauté, nombre de ces espèces contribuent de manière significative à réguler les écosystèmes et les ravageurs des cultures (Chauves-souris, oiseaux insectivores, insectes auxiliaires...).



*Linotte mélodieuse (P. Dalous)*



*Pipistrelle commune (LM Préau)*



*Lézard vert (C. Martin)*

Ainsi, la fonctionnalité de ces écosystèmes est assurée par cet équilibre séculaire entre cultures intensives et espaces sauvages (vallons, coteaux, friches et boisement). Les grandes surfaces de vignes homogènes sont aujourd'hui entrecoupées par la vallée du Layon et ses nombreux affluents ainsi que la présence de zones boisées ou en friche.

L'apparition de ces milieux a permis à toute une biodiversité de ne pas disparaître totalement des paysages agricoles intensifs. Dans les friches se trouve une flore particulière, un grand nombre d'espèces d'oiseaux (Rougegorge, Accenteur, Merle, Linotte mélodieuse, Bruant zizi, Tarier pâtre, etc.), des Lézards verts, des orvets et autres reptiles, des centaines d'espèces d'insectes affectionnant les milieux de fourrés ou de landes. Parfois abandonnées depuis un siècle, ces friches sont devenues de véritables boisements centenaires, composés de chênes, de frênes et d'arbustes. Ces écosystèmes forestiers sont les plus évolués et les plus riches de notre planète, capable de stocker naturellement une grande quantité de carbone. Ils participent fortement à la régulation du climat local lors des épisodes de canicule.



*Le Layon dans le secteur de Faye d'Anjou en 1950 à gauche et en 2016 à droite*

## **L'Anjou : un patrimoine viticole d'exception**

Ce paysage, ce climat et ce sol font de l'Anjou un patrimoine viticole d'exception. Après des années de déprise et de ralentissement de la pression foncière, le terroir du Layon attire, ces dernières années, de plus en plus de vigneron et d'investisseurs. La tentation de remettre en culture des zones délaissées depuis des décennies voire un siècle est grande et **nous assistons de plus en plus fréquemment à des défrichements et des déboisements parfois titanesques**. La nature part alors en fumée sans plus de précaution du vivant ou du stock de carbone que cela représente. Les travaux mis en œuvre sont lourds et modifient de manière inexorable les milieux, les sols, impactant fortement la biodiversité qui s'y est réfugiée et provoquant parfois la disparition locale d'espèces, tout comme l'urbanisation peut le faire ailleurs. Sans diagnostic préalable, des dizaines d'hectares de nature sont détruits chaque année le long du Layon.

**Il est aujourd'hui choquant que ces milieux naturels disparaissent sans aucune considération, de la part de certains viticulteurs et acteurs locaux.** Nous continuons à creuser ainsi le lit de nos maux futurs (invasions de ravageurs, disparition du patrimoine génétique, libération massive de carbone, mauvaise infiltration de l'eau dans les sols, absence de régulation des pics de chaleurs estivaux). Ceci est d'autant plus paradoxal qu'aujourd'hui la collectivité et les vignerons travaillent ici et ailleurs à la replantation de haies ou à la promotion des chauves-souris.

Cette année par exemple, ce sont 10 ha de friches, de landes à bruyères (très mellifères) et de boisements qui ont été rasés à blanc sans qu'aucune haie ou petite surface arborée ne soit conservée. L'impact sur la biodiversité est alors majeur alors qu'il aurait été possible de conserver certains éléments arborés (friches, haies, talus, landes, etc.) afin de limiter les impacts sans remettre en cause la plantation de vigne. Ces constats, notamment à travers cet exemple, nous amènent à communiquer auprès de la profession viticole afin d'encourager les démarches de diagnostic préalable.



*Vue panoramique des 8 ha défrichés*



*Seuls quelques arbres ont été laissés. Les tas sont généralement brûlés sur place.*



*Vue aérienne des 8 ha défrichés à Beaulieu-sur-Layon*



*Autre zone défrichée à Faye-d'Anjou*

## **Prendre en compte la biodiversité**

Ces anciennes parcelles viticoles qui ont évolué en friche voire en boisement abritent désormais une biodiversité particulière avec des espèces protégées et parfois menacées. **La plantation de vignes dans ces zones n'est pas incompatible avec la préservation de la biodiversité si certains principes sont respectés :**

- Conserver un équilibre avec les zones arborées sous forme de haies, d'arbres isolés, de friches et de boisements ;
- On s'assurera aussi de ménager des corridors entre les zones arborées alentours ;
- Ne pas défricher entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 septembre ;
- Identifier préalablement les végétations et habitats remarquables, et les préserver (landes à bruyères, pelouses calcaires...),
- Conserver au maximum les vieux arbres, qu'ils soient creux ou dépérissant,
- Valoriser le bois (plaquette, bois déchiqueté, buche, etc.) plutôt que de le brûler en tas (pratique très nocive et gaspillage de ressource énergétique).

La Ligue pour la Protection des Oiseaux peut vous accompagner et vous conseiller dans votre projet de plantation. Le guide technique [« favoriser la biodiversité dans vos vignes »](#) peut également vous apporter de nombreux conseils concernant la prise en compte de la biodiversité.

Contacts : Benoit Marchadour ([benoit.marchadour@lpo.fr](mailto:benoit.marchadour@lpo.fr)) et Erwan Guillou ([erwan.guillou@lpo.fr](mailto:erwan.guillou@lpo.fr))